Corrigé et barème – Tracer des frontières : approche géopolitique

Les frontières dans le monde d'aujourd'hui, puis trois manières de tracer : le limes rhénan pour se protéger, la conférence de Berlin pour se partager l'Afrique, la frontière des deux Corées pour séparer deux systèmes.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité HGGSP 1re

Exercice 1 – Repères : quatre dates de frontières ★★ *(4 pts)*

a) Domitien crée les provinces de **Germanie inférieure et supérieure** et avance la frontière entre Rhin et Danube. La frontière d'arrêt devient un dispositif militaire organisé : protéger, c'est aussi affirmer la puissance de Rome. (1)

b) **Accord anglo-allemand** sur leurs zones d'influence en Afrique. Le partage ne se fait pas à Berlin : il se négocie entre deux puissances, loin du terrain et sans les Africains. (1)

c) La **Tchécoslovaquie** se sépare en deux États. La fin du bloc de l'Est multiplie les frontières : c'est la frontiérisation du monde. (1)

d) **Moon Jae-in et Kim Jong-un** se rencontrent sur la ligne même, à Panmunjom. La frontière la plus fermée a des points de contact, mais ce dialogue n'a pas changé son tracé ni empêché la fermeture de 2023-2024. (1)

Piège — une date ne rapporte des points que si l'on dit **ce qu'elle révèle** des frontières.

Exercice 2 – Dissertation : tracer des frontières ★★★ *(10 pts)*

a) Accroche : dans la nuit du 10 au 11 août 1945, deux officiers américains proposent de couper la Corée au 38e parallèle. **Tracer** : délimiter dans un texte, puis démarquer ; **puissances** : empires et États capables d'imposer leur volonté. Problématique : les frontières ne sont-elles que la trace de la volonté des puissances, ou deviennent-elles des réalités qui leur échappent ? (2)

b) **I. Tracer, c'est affirmer une puissance.** Rome fixe et organise le limes (huit légions sur vingt-cinq sur le Rhin en 23 ap. J.-C., provinces de Domitien) ; quatorze États fixent à Berlin (1884-1885) les règles de l'appropriation de l'Afrique, sans aucun Africain ; les vainqueurs de 1945 coupent la Corée pour recevoir la reddition japonaise. (2)

c) **II. Le tracé enregistre un rapport de forces.** Le limes est une frontière d'arrêt après Varus (9 ap. J.-C.), qui recule vers 260 et cède en 406 ; le partage africain se négocie entre rivaux (accord anglo-allemand du 1er juillet 1890, crise de Fachoda en 1898) ; la ligne coréenne actuelle est celle du front de juillet 1953, non le choix de 1945. (2)

d) **III. Des frontières qui échappent à leurs auteurs.** Le limes est aussi un lieu de contacts (Hermondures, Germains recrutés, Francs fédérés) ; en Afrique, des commissions de délimitation corrigent sur le terrain et des peuples comme les Ewe sont partagés ; en Corée, la ligne provisoire devient une discontinuité majeure, entre dialogue (2018) et fermeture (2023-2024). (2)

e) Oui, tracer est une affaire de puissances, mais aucune puissance ne trace seule ni pour toujours : la frontière fixe un rapport de forces daté, puis vit sa propre histoire. Ouverture : beaucoup de frontières sont aujourd'hui en débat, comme le montre l'axe 2 (frontière germano-polonaise, droit de la mer). (2)

Piège — le plan catalogue (I. le limes, II. Berlin, III. la Corée) ne répond pas à la question : chaque partie mobilise **plusieurs jalons au service d'une idée**.

Exercice 3 – Étude critique : l'Acte général de Berlin ★★★ *(6 pts)*

a) Un **traité international**, signé à Berlin le 26 février 1885 par quatorze États (puissances européennes, États-Unis, Empire ottoman), à l'issue de la conférence convoquée par Bismarck. Il s'adresse aux signataires eux-mêmes : il règle leurs relations en Afrique. (1)

b) Un intérêt **économique** : la « complète liberté » du commerce de « toutes les nations » dans le bassin du Congo. Aucune puissance ne doit pouvoir fermer ce grand bassin fluvial à ses rivales. (1)

c) L'article 34 impose de **notifier** toute prise de possession ou tout protectorat sur les côtes, pour permettre les « réclamations » ; l'article 35 exige une **autorité suffisante**, c'est-à-dire une occupation effective. Le but est d'éviter des guerres entre Européens. (1)

d) Par un discours **humanitaire** : « conservation des populations indigènes », amélioration de leurs conditions « morales et matérielles », lutte contre l'esclavage et la traite. C'est la mission « civilisatrice », qui légitime la domination. (1)

e) Les **Africains** : aucun souverain africain n'est signataire, et les habitants ne sont désignés que comme « populations indigènes ». La frontière qui se prépare est tracée de l'extérieur. (1)

f) Aucune ligne n'est tracée : le texte fixe des règles, et seulement pour les côtes. Mais l'occupation effective pousse à la « course au clocher » vers l'intérieur, et les lignes viennent ensuite par des accords bilatéraux (1890, 1899) et la conquête, jusqu'en 1914. Limite du document : il ne dit rien du terrain ni des populations concernées. (1)

Méthode — dans une étude critique, chaque idée s'appuie sur les **mots exacts du texte**, puis sur une connaissance datée qui l'éclaire ou la nuance.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).